

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2014

Le 4 novembre 2014 à 20h30, le conseil municipal de la commune de MORANNES (convoqué le 29 octobre 2014), (secrétaire de séance Véronique COURNIL) s'est réuni et a adopté les décisions suivantes :

- **TAXE D'AMENAGEMENT – EXONERATION DES ABRIS DE JARDIN** : Une nouvelle réglementation offre la possibilité aux Communes d'exonérer de Taxe d'Aménagement, partiellement ou totalement, la construction d'abris de jardin. Le conseil municipal donne son accord pour une exonération totale de TA pour ces abris.
- **ATESAT – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ANJOU** : Par l'intermédiaire de l'ATESAT, les services de la DDT apportaient une aide technique dans le domaine de la gestion de la voirie aux communes. Cette aide de l'Etat étant maintenant supprimée, un technicien de la Communauté de Communes des Portes de l'Anjou effectuera maintenant cette mission. Le conseil accepte la convention relative à celle-ci.
- **ARRET DE BUS GRANDE RUE – MODIFICATIONS** : Un nouveau dessin avec création d'un passage protégé surélevé sera prochainement proposé par l'entreprise en charge des travaux.
- **CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES** : Le conseil autorise l'utilisation des locaux du RAM par l'assistante sociale durant les travaux de l'actuelle mairie.
- **CHANTIERS MAIRIE-BIBLIOTHEQUE – BUREAUX PROVISOIRES** : Des bureaux provisoires pour assurer le fonctionnement des services administratifs de la Commune seront installés dans la cour de l'actuelle mairie durant les travaux (4 mois). Coût : 5.490 € HT.
- **PROJET D'INSTALLATION D'UN CITY-PARC** : Cette question sera étudiée lors d'un prochain conseil.
- **PROJET D'AMENAGEMENT ACCESSIBILITE DE LA RUE DES MOULINS et DE LA PLACE CHARLES DE GAULLE** : Le conseil accepte le principe d'aménagement accessibilité PMR de la rue des Moulins (accès maison médicale). Une réflexion est aussi en cours pour la place Charles de Gaulle.
- **CIRCUIT PEDESTRE** : Le conseil accepte le nouveau circuit pédestre de la commune (circuit intégrant moins de 30% de surfaces goudronnées). Ce circuit sera intégré dans le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.
- **DEBAT RELATIF AU PROJET DE REFORME TERRITORIALE** : Présentation par M. Jean-Luc DAVY du projet de réforme des collectivités territoriales.

Affichage le 12 NOVEMBRE 2014.